



## Conseil d'administration du 20 avril 2026

Le vingt avril deux mille-vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courriel le 13 avril 2026, s'est réuni à la salle du conseil municipal – 91 rue de la mairie - en séance publique, sous la présidence de M. Fabrice CHENAUD, Président.

Membres :		<b>Présents :</b> Fabrice CHENAUD, Maire-président ; Bernard BRETON,
- en exercice :	11	Nicolas CASSERAT, Nelly PONTET, Cathy BERGUE et Jean Victor
- présents :	11	THEVENET et délégués du conseil municipal, Florence RAVENEAU,
- votants :	11	René LAPALLUS, Nathalie JOLY, Raphaël MATTRAY et Christelle
- pouvoirs :	0	MARCHAND membres nommés par le maire.
Quorum :	6	

Secrétaire : Bernard BRETON – Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire générale de mairie



M. le président accueille les membres du Conseil d'administration et leur demande de se présenter.

Il explique le rôle du CCAS et l'importance de son action sociale.

### Conseil d'administration du 3 février 2026 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 3 février 2026.



DCA 2026-003

### Election d'un vice-président pour remplacer le président en cas d'absence

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, président.

Fabrice CHENAUD, président, propose au conseil d'administration de désigner un vice-président pour le remplacer en cas d'absence. Raphaël MATTRAY est candidat.

Le conseil d'administration, ouï cet exposé, à l'unanimité :

- **ELIT** Raphaël MATTRAY, vice-président du Centre communal d'action sociale pour remplacer le maire-président en cas d'absence.



DCA 2026-004

### Subventions de fonctionnement 2026 : attribution à des associations

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

Fabrice CHENAUD, Président, soumet les demandes de subventions qu'il a reçues en mairie. Il ajoute que l'Ehpad aurait besoin de fontaines à eau. L'an dernier, au moment de la canicule, ces fontaines auraient été bien utiles pour les résidents. Le montant estimé pour 3 fontaines s'élève à 3 800.00 € selon les devis reçus. Cependant elle ne rentre pas dans le champ des subventions pour les financer.

Il rappelle les montants de subventions attribuées les années précédentes.

Il invite le conseil d'administration à se prononcer sur les attributions.

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour l'année 2026

- France Alzheimer	100 €
- EHPAD – Association Club Anim	500 €
- Comité d'entraide du Roannais	200 €
- Jusqu'à la mort Accompagner la Vie (JALMALV)	100 €
- Le Secours populaire de Charlieu	250 €
- Les restos du Cœur	250 €
- Le groupement parkinsoniens du roannais	100 €
- Filière gérontologique du Roannais	100 €
- Mets tes baskets et bats la maladie – Leucodystrophies	100 €
- Handisport	100 €
	<u>1 800 €</u>

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

- **DIT** que la somme pour acheter les fontaines à eau, qui seront mise à disposition de l'Ehpad par convention et dont l'entretien restera à la charge de cette dernière, sera prévue en dépenses d'investissement au budget 2026



DCA 2026-005

## **Exercice budgétaire 2026 : vote du budget primitif**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

M. le Président invite le conseil d'administration à établir le budget primitif pour l'année 2026.

Le conseil d'administration, par vote à main levée, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
  - Recettes : 10 125.14 €
  - Dépenses : 10 125.14 €
- **Section d'investissement :**
  - Recettes : 6 310.87 €
  - Dépenses : 6 310.87 €



DCA 2026-006

## **Fongibilité des crédits**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil d'Administration de déléguer au Président-Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président-Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil d'administration, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'année 2026.
- **HABILITE** Monsieur le Président-Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.



DCA 2026-007

### **Repas des Aînés 2026 :**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, président.

M. le Président rappelle la date du repas des aînés pour l'année 2026 qui avait été fixé le 4 octobre prochain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **MAINTIENT** la date de l'évènement.



DCA 2026-008

### **Autorisation au président d'attribuer des aides dans l'urgence**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, président.

M. le Président expose au conseil d'administration qu'il peut arriver qu'il reçoive des personnes en difficultés et de devoir les aider dans l'urgence. Il demande donc au conseil d'administration de l'autoriser à délivrer des aides sans avoir à le réunir. Il précise qu'avant toute décision, il prend contact avec l'assistante sociale du secteur.

Le conseil d'administration, ouï cet exposé, à l'unanimité :

Considérant qu'il n'est pas facile de le réunir dès que le président reçoit une demande d'aide,

- **AUTORISE** le président ou, en cas d'absence, le vice-président à attribuer des aides de tout type dans l'urgence à des familles de la commune ;

- **FIXE** leur montant à **100 €**, éventuellement en deux fractions de **50 €** chacune.



DCA 2026-009

### **Maintien des après-midi récréatifs**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président

M. le Président présente les après-midis récréatifs mis en place par le CCAS depuis le 9 février 2012.

Tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois de 14h30 à 16h30, excepté pendant les mois de juillet et août, des retraités, hommes et femmes, se retrouvent avec des membres du CCAS dans une salle du château de Carillon. Là, ils s'adonnent à des jeux de société et prennent une collation offerte par la commune ou préparée par l'un d'entre eux. Les beaux jours il est même proposé de jouer à la pétanque.

Les membres du Conseil d'administration ajoutent que ces après-midis permettent parfois de regrouper jusqu'à une vingtaine de personnes et que ce sont des moments forts sympathiques et de partage.

M. Le Président demande si les membres du Conseil d'administration sont d'accord pour poursuivre les après-midis récréatifs.

Le Conseil administratif, après délibération, à l'unanimité, **MAINTIENT** les après-midis récréatifs.



## Questions diverses

**Bien vieillir chez soi dans son village :** Jean Victor THEVENET dit que les actions proposées peuvent être intéressantes pour la commune et ses habitants. Un atelier est proposé à tous jeudi 30 avril 2026 à ST GERMAIN LA MONTAGNE de 9h30 à 17h00.

**Sport Santé Bien-être :** Nathalie JOLY informe de la tenue d'une conférence le 27 mai 2026 à 15h30

Fabrice CHENAUD, Président, lève la séance à 19h35

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 20 avril 2026

Le secrétaire de séance  
Bernard BRETON



Le Président,  
Fabrice CHENAUD

